



Les Dossiers du CNI

Thémis des bas-fonds

Pierre NESPOULOUS

Conseiller régional Midi-Pyrénées

Fédération du Tarn

Professeur agrégé de l'Université

Bien galvaudée, l'image de Thémis, cette déesse de la Justice, assistant Zeus de ses conseils, représentant l'ordre du monde, la loi divine et le pouvoir de l'esprit à l'époque de la sauvagerie des Titans !

Des événements récents ont aggravé la crise de confiance des Français envers leur justice. Cet état d'esprit est à prendre au sérieux. Passe encore qu'elle puisse être la cible de sarcasmes et de contestations – ce qui serait bien le pire puisqu'elle porte le nom d'une vertu – mais elle rejoindrait, dans notre société, ce qui semble être désormais le sort des autorités établies.

Des affaires ont amené des décisions de justice peu compréhensibles par le public, avec des gens emprisonnés par intuition, d'autres libérés par angélisme, avec, dans les deux cas, des conséquences bien lourdes.

En premier lieu, c'est un mal bien français que celui des détentions provisoires et du pouvoir exorbitant que détient, seul, le juge d'instruction. Je sais que le sujet du rôle et des pouvoirs du juge d'instruction, homme qui instruit et juge à la fois, déclenche infailliblement des polémiques dans le monde judiciaire. Mais est-il normal que, dans nombre d'affaires comme on vient de le voir dans celle d'Outreau, des hommes dont l'innocence a été reconnue et qui auraient dû avoir le bénéfice de la présomption d'innocence aient été jetés dans des culs de basse-fosse ? On parle de «dysfonctionnements». Mais qu'en pensent les intéressés, qui ont souvent passé des mois et des mois en prison avant d'être innocentés sans recevoir la moindre excuse et qui se retrouvent la plupart du temps ruinés physiquement et psychologiquement ? On se souvient du notaire Leroy, de Bruay-en-Artois, «cassé» à vie par la partialité sectaire d'un petit juge ignorant le repentir et par les ravages d'une détention provisoire injustifiée. L'impunité du juge pour une faute professionnelle est un privilège exorbitant dans notre société si prompt à mettre en cause, dans ce même domaine, architectes, maires ou médecins !

C'est une vieille question aussi que de se demander si notre système de procédure accusatoire donne autant de garanties que le système anglo-saxon de procédure contradictoire...

En face, que dire de la libération, comme «détenu modèle», d'un Pierre Bodoin, dit «Pierrot le fou», condamné trois fois à trente-cinq ans de prison, et soupçonné d'avoir tué, depuis, deux jeunes filles ? Et semblables légèretés à l'égard de Michel Fourniret, «l'ogre des Ardennes», qui avait été incarcéré pour viol sur des enfants avant d'être relâché pour commettre des meurtres en série... Ou ce jeune déséquilibré remis en liberté bien qu'ayant tué père et mère et que peut-être on doit plaindre comme pauvre orphelin ! Tout le monde s'alarme, ces derniers temps, de ces criminels dangereux et récidivistes et pas grand chose n'a été fait pour s'en protéger, de nombreux idéologues semblant être plus attentifs au sort des coupables qu'à celui de leurs victimes.

Comment réaffirmer la crédibilité de la justice ? Dominique Perben, garde des Sceaux, a lancé la vingt-troisième réforme du Code de procédure pénale depuis la Libération ! Dans ce vagabondage procédural, on note des variations répondant aux fluctuations de l'opinion ; et derrière l'opinion, il y a la responsabilité de nombre de médias, au gré des actualités. Et le Syndicat de la magistrature, pièce maîtresse de la «gauche-caviar», qui s'étonne des pistes qui relèvent du «compassionnel» ! Comme si la compassion était un gros mot, lorsqu'elle s'adresse aux victimes et non aux condamnés !

L'autorité judiciaire n'est plus le monde intouchable dont naguère on n'osait contester les décisions. Infaillible est sans doute impossible. Mais qu'elle soit au moins équitable et protectrice. Le système boîte, mais il fonctionne. La magistrature fait le dos rond, protège les siens, et, imperturbable, rend la justice. Il est vrai qu'au verbe «rendre», le dictionnaire donne cette définition : «employé par euphémisme pour : vomir».